

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 636-2018, 30 mai 2018

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Camden comme sous-ministre associée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Nathalie Camden, sous-ministre adjointe au ministère du Tourisme, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, au traitement annuel de 172 323 \$ à compter du 11 juin 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Nathalie Camden comme sous-ministre associée du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68717

Gouvernement du Québec

Décret 637-2018, 30 mai 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Francis Paradis comme sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Francis Paradis, chef de poste du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, cadre classe 3, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère du Tourisme, au traitement annuel de 154 982 \$, à compter du 26 juin 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Francis Paradis comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68718

Gouvernement du Québec

Décret 638-2018, 30 mai 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Roger Tremblay comme sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Roger Tremblay, directeur général des opérations territoriales au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 1, soit nommé sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec à ce ministère, au traitement annuel de 171 647 \$ à compter du 26 juin 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Roger Tremblay comme sous-ministre associé du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68719